



La prochaine Commission Nationale Paritaire de Négociation de la CCNT 66 est convoquée le 14 février 2018.

Les fédérations nationales de l'Action Sociale CGT et FO dénoncent depuis trop longtemps la dégradation des conditions de travail et de rémunération des salariés.

Il est temps que la fédération d'employeurs NEXEM apporte des réponses claires à cette situation inacceptable.



Les fédérations nationales de l'Action Sociale CGT et FO revendiquent dans l'immédiat qu'aucune négociation locale ne puisse s'attaquer à la prime de sujétion spéciale de 8.21 % ainsi qu'aux congés trimestriels qui doivent donc intégrer les mesures impératives de la CCNT 66.

Afin d'améliorer tout de suite les conditions de travail et de rémunération, les Fédérations nationales de l'action sociale CGT et FO revendiquent :

- L'intégration de la prime de 8.21 % dans le salaire de base
- L'attribution de congés trimestriels pour tous, sans possibilité de dérogation
- L'augmentation de la valeur du point à 4 €

C'est pourquoi, dans la continuité de l'appel des négociateurs du 29 novembre 2017 et de la déclaration du 24 janvier 2018, les fédérations CGT et FO de l'Action Sociale appellent les salariés à soutenir les négociateurs nationaux, à se réunir en Assemblée Générale le 14 février 2018, jour de la commission paritaire, et à porter leurs revendications auprès de leurs directions.

Envoyez vos cahiers de revendications le 14 février 2018 :

N° FAX NEXEM : 01 55 45 33 01

nexem@nexem.fr

Copie à : lafnas@fnasfo.fr et ufas@sante.cgt.fr